



Compte-rendu du CTSA du 1^{er} juillet 2020



Le PV du CTSA du 12 mars est approuvé avec une modification page 5, la FSU demande une correction : il ne faut pas envoyer de dossiers papiers mais au contraire utiliser l'application informatique qui existe : Mr Robinet s'occupera de communiquer sur ce point. Le PV du CTSA du 18 mai est approuvé.

I) Divers :

La modification du règlement intérieur permettant de réunir le CTSA en visioconférence dans des circonstances exceptionnelles est approuvée.

La secrétaire générale précise que pour les personnels en autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants depuis le début du confinement, l'ordonnance du 15 avril 2020 impose de poser 5 jours de congé pendant le confinement et 5 jours de plus entre le 11 mai et le 22 juin. Dans les services académiques, 53 % des personnels en ASA ont pris des congés. La DGAFP demande que la situation soit régularisée.

Les services du rectorat sont fermés la première quinzaine d'août, les 4 DSDEN ferment une semaine de plus : la dernière de juillet. Au rectorat, pour la DOS et la DEC, les concours ayant eu lieu très tard cette année, il y aura une petite semaine de travail en travail à distance pour affecter les enseignants stagiaires : en effet, il y a une remontée par semaine en juillet et la remontée la plus importante a lieu le 31 juillet. Il faut donc affecter les lauréats de concours après cette date.

Ce problème ne se pose pas pour les DSDEN car les résultats de concours pour les professeurs des écoles seront connus avant la date de fermeture de celles-ci.

II) Prime COVID19 :

Il y a 3 viviers de personnels pour la prime COVID :

- Les enseignants qui ont gardé les enfants de soignants y compris les week-end. La prime est de 330 euros pour 4 à 9 jours de garde, de 660 euros pour 10 à 15,5 jours, et de 1000 euros pour 16 jours et plus.
- Les agents publics réquisitionnés pour soigner les malades du COVID19 ou pour l'accueil des SDF, la prime est de 1000 euros à partir de 5 jours de réquisition.
- Les personnels ayant eu un surcroît de travail important que ce soit en présentiel ou en travail à distance en EPLE ou en services académiques. Ces personnels peuvent avoir assuré le travail de personnels en ASA et avoir travaillé sur de grandes amplitudes horaires et même le week-end.

Cette prime doit être distribuée en toute équité. Les éléments d'information sont en train de remonter, l'enveloppe globale pour la prime COVID est de 300 000 euros et elle sera versée sur la paye d'août.

La FSU demande que les adjoints techniques, personnels d'entretien et de ménage participant au nettoyage et à la désinfection quotidienne, exposés plus que les autres agents à la maladie, touchent tous cette prime COVID19 car leur travail est clairement impacté et majoré par la crise sanitaire. Ce sont souvent les personnels les plus mal payés et les moins considérés. La secrétaire générale précise que le montant de la prime dépendra de l'engagement des personnels. Le SNPTES et l'UNSA appuient la demande de la FSU.

La FSU demande s'il y aura une publication de la liste des personnes bénéficiant de cette prime. La direction répond que non, tout doit rester anonyme.

L'UNSA fait remarquer que pour les métiers de la logistique, les agents qui ont distribué les masques, les informaticiens, le surcroît de travail pendant le confinement est évident, mais demande quels sont les critères d'attribution de la prime COVID19, et surtout comment apprécier avec des critères objectifs la charge de travail des personnels quand ils sont en travail à distance. La secrétaire répond que les personnels d'encadrement connaissent leurs agents et leur engagement.

II) Questions diverses :

FSU

- 1) *Va-t-il y avoir du retard sur le planning de notre futur déménagement (rectorat-DSDEN54) en raison de la suspension des travaux pendant le confinement?*

Les travaux devaient être terminés pour la fin juin 2021, en raison du confinement, la date de mise à disposition des bâtiments sera la fin août 2021.

UNSA

- 1) *Prise en charge des frais de repas pendant la crise sanitaire : combien de personnes ont-elles pu en bénéficier? Dans quelles structures (DSDEN, Rectorat)?*
31 personnes en ont bénéficié, dans les services académiques et en EPLE.
- 2) *Crise sanitaire : y-a-t-il un budget spécifique alloué aux équipements de protection sanitaire? Pourquoi existe-t-il une disparité de dotation entre structures concernant les lingettes virucides ou kit désinfectant pour poste de travail, certaines structures en sont même dépourvues à ce jour?*
Non il n'y a pas de budget spécifique mais un traçage des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Les masques ont été fournis et payés par le ministère. Les lingettes virucides sont réservées aux services hospitaliers.
- 3) *Est-il prévu un renforcement des équipes de nettoyage face aux exigences des mesures sanitaires? Pourra-t-on disposer de plaque de protection type hygiaphone pour les personnels qui reçoivent du public?*
Les surfaces utilisées en commun et les sanitaires sont désinfectés deux fois par jour. Des protections en plexiglass avec hygiaphone ont été mises en place à l'accueil des services académiques et dans les bureaux où c'est nécessaire.

SNPTES

- 1) *Santé et sécurité au travail : les situations de souffrance au travail se multiplient, avec plusieurs collègues impactés à la DEC. Une première alerte a été remontée lors du CTSA du 12 mars. Il semblerait que depuis la situation n'ait pas vraiment évolué voire se soit aggravée... Quelles dispositions ont été mises en place, ou sont prévues pour remédier définitivement à ce problème?*
Le SNPTES explique qu'il y a eu beaucoup de demandes de mutation et un turn-over important, ainsi qu'une alerte par le médecin de prévention pour une personne. Il semble aussi qu'il y ait

des problèmes de management. Le conseiller RH de proximité a été contacté. La secrétaire générale et le DRH répondent qu'ils ne sont au courant de rien du tout, qu'ils n'ont eu aucune remontée pour l'instant mais que cela va peut-être arriver. Ils expliquent que la DEC a subi des changements importants depuis un an : mise en place des E3C, réforme du lycée, le DNB déplacé avec la canicule... Concernant le bureau des concours, avec la crise sanitaire, tous les concours ont été annulés, puis il a fallu mettre en place leur organisation en très peu de temps, ce qui a généré du travail sous tension. Enfin, le bureau du bac a dû organiser les différentes sous-commissions du bac avec la réforme du lycée.

Le DRH s'offusque de la posture du SNPTES : les personnels en difficulté selon lui, doivent demander à être reçus par les services RH pour que les problèmes soient traités, au lieu de les faire remonter directement en instance. La secrétaire générale précise que le chef de la DEC a toute sa confiance pour gérer les tensions liées au travail ou aux relations entre personnels.

2) EPLE : en cas de COVID19 en établissement qui décide de la fermeture des établissements et sur quels critères?

C'est l'ARS qui décide en collaboration avec le rectorat. S'il est possible de remonter la chaîne de contamination après les résultats des prélèvements naso-pharyngés, seuls les personnels et les élèves contaminés sont mis en quatorzaine, si ce n'est pas le cas, l'établissement entier ou une ou plusieurs classes peuvent être fermés par précaution.

3) Grande région : quand est prévu le groupe de travail composé des représentants des 3 CTSA ?
Ce groupe de travail aura lieu fin septembre 2020 sans que sa composition soit encore parfaitement déterminée.